



XXVI RÉGATE MARE NOSTRUM

Championnat d'Espagne Solitaires et À-Deux

Régate de Catégorie B pour la Classe Mini 6.5

AVIS DE COURSE

Cette régata est organisée par le Club Nàutic Garraf (CNG) et l'Association de Navigateurs Solitaires (ANS) avec la collaboration de Real Federación Española de Voile (RFEV) et la Fédération Catalane de Voile (FCV).

La **XXVI RÉGATE MARE NOSTRUM** sera valable pour le Championnat d'Espagne Solitaire et À-Deux et fait parti du circuit de la Classe Mini 6.5 en tant que régata de catégorie B.

Catégories et classes admissibles :

- Habitable ORC Solitaires
- Habitable ORC A-Deux
- Habitable RI Solitaires
- Habitable RI A-Deux
- Monotype Mini 6.5 A-Deux (serie y protos)

1 LIEU ET PARCOURS

La **XXVI** édition de la régata de MARE NOSTRUM, se déroulera dans les eaux de Catalogne, les îles Baléares et Valence. Le départ aura lieu dans les environs du port de Garraf pour ensuite aller contourner les îles Baléares et les Columbretes (laisser à tribord) pour terminer à nouveau dans les eaux à proximité du port de Garraf (env. 550 milles "non stop").

2 RÈGLES.

2.1 La régata est régie par:

- a) Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2013/2016 (RCV).
- b) La jauge en vigueur ORC
- c) La jauge en vigueur RI
- d) Les règles de classe (guide Mini 2015)
- e) Le règlement international pour prévenir des abordages en mer (RIPAM) quand elle s'applique.
- f) Les règles spéciales pour la course au large selon le « Offshore Racing Conseil » (ORC) pour les régates de catégorie 3, avec radeau de sauvetage ainsi que la radiobalise.
- g) Le Royal Décret 62/2008 du 25 janvier, 2008.
- h) Le présent avis de course et les instructions de course.

2.2 LANGUE OFFICIELLE

La langue officielle de la régata sera l'espagnol .
En cas de divergence dans les annonces en plusieurs langues , prévaudra l'annonce en espagnol.

3 PUBLICITÉ.

3.1. Les participants à la régates peuvent afficher de la publicité conformément à la Régulation 20 de l'ISAF (code de publicité).

3.2. Conformément à la Régulation 20,3. d (i) des Règles de Course, les participants sont tenus de porter la publicité (autocollant) choisie et fournie par l'autorité organisatrice, dans la zone de devant correspondant à 20 % de la coque, de chaque côté du bateau.

4 ADMISSIBILITÉ.

4.1 Les participants doivent remplir les conditions d'admissibilité reflétées dans la Régulation 19 de l'ISAF 19.

5 PARTICIPANTS.

5.1 Peuvent participer à cette Régates les bateaux disposant d'un certificat de jauge valide ORC (pour ceux qui souhaitent participer au Championnat d'Espagne de Solitaires et À-Deux) ou d'un certificat de jauge valide RI pour 2015. Cette épreuve est également ouverte aux monocoques de la Classe MINI, qui sont répartis en 2 classes : protos et série.

5.2 L'épreuve comptera avec les Classes suivantes:

A – Solitaires, 1 seul équipier, jauge ORC

B – À-Deux, 2 équipiers, jauge ORC

C – Solitaires, 1 seul équipier, jauge RI

D – À-Deux, 2 équipiers, jauge RI

E – Classe Mini 6.5 À-Deux - Serie

F – Classe Mini 6.5 À-Deux - Proto

6 INSCRIPTION.

6.1 Droits d'inscriptions:

6.1.1 Les inscriptions devront être formalisées à travers le formulaire online disponible sur le site www.velacngarraf.com, avant le 3 juillet 2015 à 18:00 heures (date limite)

6.1.2 Les droits d'inscription sont les suivants pour toutes les classes :

- Solitaires:	sans publicité:	240€
	avec publicité:	290€
- À-Deux:	sans publicité:	290€
	avec publicité:	340€

Les bateaux dont les équipiers possèdent la licence par le C. N. Garraf ou l' A.N.S. auront une subvention du Club de 50 €.

6.1.3 Le paiement des droits d'inscription se fera par le biais de la plateforme de paiement activée dans www.velacngarraf.com

6.1.4. Le Comité organisateur se réserve le droit d'accepter les inscriptions reçues après la date limite, moyennant une surcharge de 50 % des frais d'inscription.

6.1.5. Une fois confirmée l'enregistrement, le Comité organisateur ne se fait pas responsable des rais liés à l'incapacité à participer à la course XXVI MARE NOSTRUM.

6.1.6 Ne seront pas acceptés de certificats de jauge reçus plus tard que 18:00 heures le jour 7 de juillet 2015 (modifie la règle RCV 78.2).

6.2 Confirmation d'inscription

6.2.1 6.2.1 Le skipper ou le responsable de chaque bateau doit s'inscrire et signer **personnellement** le formulaire d'inscription à la course de bureau avant **18:00 heures le 7 juillet, 2015.**

6.2.2 L'inscription sera considérée définitive lorsque chaque participant aura présenté avant l'heure limite la documentation suivante:

a) Un certificat de valide, qui couvre la responsabilité civile (dommages aux tiers des personnes et des biens) ou extension de la couverture de responsabilité civile de dommages aux tiers jusqu'à un montant minimal de 601.012€.

c) En cas d'affichage publicitaire, autorisation par l'autorité nationale compétente, pour l'affichage de publicité.

d) Les participants de nationalité espagnole ou de résidence légale en Espagne ou qui participent avec un bateau basé dans un Port espagnol, doivent être en possession de la licence fédérale de l'année.

e) Relation des équipiers à bord avec numéro de passeport ou d'identité, téléphone de contact (à l'exception de la classe Mini 6.5) à terre et en Mer.

f) Certificat de révision du radeau de survie.

g) Numéro de téléphone à bord du bateau.

h) Certificat de conformité de la radiobalise

i) Photocopie du certificat de navigabilité.

j) Photocopie du Permis mer du skipper

Nous informons tous les participants sur les réglementations marines locales d'application:

« Royal Décret 62/2008 sur les conditions de sécurité maritime, la navigation et la vie humaine en mer d'application pour les épreuves nautiques ».

Nous rappelons les concurrents avant le début de la course, que les bateaux ne pourront participer que si ils sont correctement habilités pour naviguer dans les eaux qui conforment le parcours, et si les skippers disposent du permis mer correspondant.

Les participants devront déclarer, avant le début de la course, les assurances souscrites, avec le détail des risques couverts et les limites de responsabilité conformément à l'avis de course, étant couvert **spécifiquement la participation à des épreuves sportives nautiques"**

7 PROGRAMME.

7.1 Le programme de la régata est le suivant:

<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>ACTE</u>
7 Juillet	09:00 à 18:00h	Ouverture Bureau de régates. Confirmation d'inscriptions
Du 8 au		
9 de Juillet	10:00 a 18:00h	Scellage du moteur Inspection de Sécurité
10 Juillet	09:30 h	Petit déjeuner participants
	10:30 h	Réunion de skippers.
	12:30 h	Remolage de bateaux.
	15:00 h	Signal d'Attention
17 Juillet	14:00 h	Déjeuner remise de Prix

8 INVENTAIRE DES VOILES, INSPECTION ET JAUGE.

8.1 Pendant la régata, chaque participant ne pourra pas porter plus de voiles que celles définies para le règlement de chaque classe.

8.2 Les contrôles de sécurité et de jauge auront lieu avant et après la course

8.3 Les bateaux participants seront à disposition du Comité de course à partir du 8 juillet à 10:00, pour le contrôle de sécurité et le scellage du moteur.

9 PONCTUATION.

9.1 L'Appendix A et le Système de Ponctuation Bas selon la Règle A4.1 du RCV sera d'application

10 CLASSEMENT.

10.1 Il y aura un classement pour chaque classe

11 SECURITÉ.

11.1. La sécurité de cette régata sera considérée de catégorie 3 conformément aux règles spéciales pour la course au large en vigueur, avec radeau de survie et radiobalise.

11.2 Tous les bateaux seront équipés d'une station de radio VHF avec les canaux 16 et 72. Ils devront également porter à bord un téléphone portable (à l'exception de la classe Mini 6.5) dont le numéro aura été communiqué à l'organisation au moment de l'inscription.

11.3 Chaque skipper ou responsable du bateau devra être en règle avec les dispositions légales pour les bateaux de plaisance, en général et en particulier pour assurer son gouvernement et la sécurité.

12 TROPHÉES ET PRIX.

Les trois premiers de chaque catégorie auront un trophée.

13 AMARRES.

Las bateaux dont l'inscription aura été acceptée pour cette régata auront un emplacement réservé au Club Nautic Garraf à partir du 4 Juillet jusqu'au 17 Juillet

14 RESPONSABILITÉ.

Chaque skipper participe à la course à ses risques et périls et reconnaît que sa décision de participer a été prise sous sa seule responsabilité. Il est de la seule responsabilité de chaque participant de décider de participer à la course en fonction de sa compétence, de l'état du bateau et de son gréement, des conditions

Météo prévues ou subies pendant la course, de sa propre condition physique et médicale, et ainsi de suite.

Le Comité d'organisation ou toute personne ou organisme impliqué dans l'organisation de l'événement rejette toute responsabilité pour perte, dommages ou inconvénients qui peuvent survenir aux personnes ou aux choses, aussi bien sur terre comme

en mer en raison de la participation à l'épreuve objet de cet Avis de Course.

On attire votre attention sur la règle fondamentale 4, « décision de naviguer », de la partie 1 de la RCV, qui définit:

«Chaque bateau est le seul responsable de décider si vous participez à une course ou de continuer en course ».

Le comité de course

Garraf (Sitges), Abril de 2015



www.clubnauticgarraf.com